

Un "retour à la normale" balisé... mais pas encore pour tous les Ehpad

Article 17/06/2020

Trois jours après l'annonce, par Emmanuel Macron, de visites "à nouveau autorisées" en Ehpad, voici le nouveau protocole de la DGCS aux établissements: ne sont pour l'heure concernés que ceux "ne déclarant plus de cas possibles ou confirmés de Covid-19", qui sont par ailleurs priés de rédiger, "d'ici le 22 juin", des "plans de retour progressif à la normale".

Le nouveau protocole a été enfin rendu public, dans l'après-midi de ce 17 juin, soit... trois jours après [l'annonce pour le moins floue](#), par Emmanuel Macron, de "visites à nouveau autorisées" en Ehpad.

Le 16 juin au matin, le ministère des solidarités et de la santé se fendait d'un communiqué concernant, en fait, "une phase supplémentaire de déconfinement progressif et sécurisé dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées ne déclarant plus de cas possibles ou confirmés de Covid-19."

Il indiquait aussi que "les directions des établissements" concernés "devront établir au plus tard le 22 juin 2020 des plans de retour progressif à la 'normale'" et annonçait un nouveau protocole pour le jour même, qui viendrait "annuler et remplacer" [le précédent en vigueur](#).

Intitulé "retour à la normale dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées" et ciblant les Ehpad, les unités de soins de longue durée (USLD), les résidences autonomie et les résidences services, [le document](#), daté du 16 juin et diffusé le lendemain par la direction générale de la cohésion sociale (DGCS), annonce bien en préambule qu'il concerne "les établissements au sein desquels aucun résident ne présente de risque de contagion ou de transmission virale" et précise que "les autres établissements engageront leur retour à la normale dès cette condition sera remplie".

Si vous faites partie des heureux élus, il vous faudra, donc, "établir d'ici le 22 juin 2020 des plans de retour rapide à la 'normale', en concertation avec les équipes soignantes et en particulier les médecins coordonnateurs".

Priorité à la reprise des visites sans rendez-vous

Ces plans, "adaptés à la situation de chaque établissement", doivent "présenter les étapes d'extinction" de diverses mesures de précaution prises sur "cinq sujets":

- **"Prioritairement et le plus vite possible, la reprise des visites des proches sans rendez-vous"**.

Les directeurs doivent ainsi, dans leur plan, "préciser les étapes d'une reprise rapide des visites, comme avant la crise", à commencer, encourage la DGCS, par "l'instauration de plages horaires de visites sans rendez-vous". Viennent ensuite la clôture du "respect d'un circuit sécurisé de visite (ex. interdiction de la double circulation)", de "la distance physique avec matérialisation", de "l'interdiction d'échange d'objets ou de denrées" et enfin de "l'auto-questionnaire".

Ensuite, "de façon progressive, selon des étapes établies en fonction de la situation spécifique de l'établissement", les plans doivent permettre à nouveau d'ouvrir la voie aux quatre autres sujets suivants:

- **La reprise des admissions en hébergement permanent et la fin des confinements préventifs en chambre.** L'idée est de planifier "la reprise de tous les motifs d'admissions au sein de l'établissement", des "visites de préadmissions" et "l'arrêt de la procédure du confinement préventif en chambre".

Les admissions restent toutefois contraignantes, avec "un test par RT-PCR" qui "doit être effectué au stade de la préadmission à J-2" et "un confinement préventif en chambre de sept jours" devant être maintenu "sauf décision collégiale contraire prise".

- **La reprise des sorties individuelles et collectives.** Ici, la direction doit lister dans le plan les étapes de fin de "la limitation des motifs et de la taille des groupes des sorties collectives" et de la "limitation des motifs, limitation géographique et protocole particulier des sorties individuelles hors de l'établissement".
- **"La reprise de la vie sociale et des interventions des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux ou des bénévoles".** Les mesures à "éteindre progressivement" ici sont "la limitation de la liste des professionnels autorisés à se rendre en Ehpad dont l'encadrement strict des visites médicales d'intervenants libéraux et de professionnels médicaux et paramédicaux", celle "de l'intervention de bénévoles", et celle de "la taille et de la composition des groupes pour les activités". Il s'agit aussi de reprogrammer "certaines animations qui mobilisent physiquement les résidents (activité physique adaptée) ou des soins de bien-être (coiffeur, socio-esthéticienne, etc.)" et de cesser "la limitation de la taille des groupes de prise de repas".
- Enfin, le dernier sujet concerne **la réouverture des accueils de jour, des pôles d'activités et de soins adaptés -Pasa- et des plateformes d'accompagnement et de répit**, avec l'arrêt planifié des mesures suivantes: "limitation des ouvertures en fonction du caractère séparé ou non de l'entrée par rapport à l'établissement ainsi que les limitations d'ustensiles utilisables", "limitation des critères d'admissions, de la plage horaire d'activité, du nombre de participants et des modalités spécifiques transports", et enfin "le fait de dédier une équipe de professionnels à l'accueil de jour".

Il vous faudra "obligatoirement" présenter ces plans au "conseil de vie sociale (CVS) avant le 25 juin", sachant qu'en cas d'impossibilité de réunir l'instance dans le délai, "des modalités de consultation à distance peuvent être mises en place".

Les plans "devront ensuite être communiqués par tous moyens aux résidents et à leurs proches" et "l'ARS [agence régionale de santé] pourra demander à en avoir communication".

"Ces évolutions devront s'accompagner d'une vigilance continue, à travers l'application systématique des gestes barrières et la mise en place de réponses immédiates en cas de suspicion de nouveau cas de Covid-19 au sein de l'établissement", précise aussi la DGCS, faisant encore une part belle, dans le protocole, aux "mesures générales de protection" continuant de s'appliquer.

Les Ehpad devront notamment maintenir "le port obligatoire du masque chirurgical par les personnes extérieures à l'établissement jusqu'à nouvel ordre", mais aussi "le fonctionnement d'une cellule 'Covid-19'", ou encore garder "un réflexe de dépistage par RT-PCR" pour certains professionnels ou résidents.

Potentiel nouvelle vague et élections municipales

Enfin, dans une dernière partie, la DGCS évoque "les enjeux spécifiques liés à un nouvel épisode épidémique local ou national et aux élections municipales du 28 juin".

Si le virus refaisait surface, les directions d'établissements peuvent ainsi "remettre en place des mesures de protection renforcées", sachant que "des consignes complémentaires et actualisées relatives à la conduite à tenir en cas de résurgence épidémique seront communiquées dans les jours à venir".

S'agissant des élections, dans les communes où un second tour est organisé, la DGCS demande à ce qu'"un rappel" soit fait "aux résidents et à leurs proches concernant le fait de faciliter le vote par procuration". Elle encourage aussi à faire "un effort particulier" pour permettre aux résidents de se faire accompagner aux isolements.

La Fnaqpa tempête contre "les communications contradictoires du gouvernement"

Réagissant au soir du 16 juin dans un communiqué, la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), passablement agacée, a critiqué les "communications contradictoires du gouvernement", dénonçant l'écart entre la phrase d'Emmanuel Macron et le fait que "la réouverture totale des visites" ne s'applique en fait pas à tous les Ehpad.

La mise en place sous huit jours d'un plan de retour progressif à la normale crispe aussi la fédération, qu'elle qualifie de mesure décidée "sans concertation et renvoyant encore la patate chaude aux responsables d'établissements".

"Ballotés et méprisés, les professionnels se retrouvent, encore une fois, confrontés à des injonctions paradoxales, entre des pouvoirs publics incapables de porter un message clair d'un côté, et de l'autre des familles à l'impatience légitime de retrouver une relation normale avec leurs parents", fustige encore la Fnaqpa.

Une référence claire à l'annonce d'Olivier Véran sur [la reprise des visites](#), le 19 avril, qui avait précédé le protocole d'une journée et déclenché les appels de familles pressées de revoir leurs proches âgés.

De fait, [comme nous le confiait le 15 juin une directrice bretonne](#), après l'annonce présidentielle, les gestionnaires se sont à nouveau trouvés bien gênés aux entournures pour concilier les attentes des proches des résidents et des directives manquantes.

"Dans l'attente d'un message clair et précis de l'Etat sur ce qui est possible ou pas dans les établissements, la Fnaqpa recommande à ses adhérents de ne pas fournir ce plan de retour progressif à la normale", assène la fédération.

cbe/vl

Claire Beziau